

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/05/05

### Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

**L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,**

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Magnac-Bourg sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

**Date de convocation** : 27 novembre 2023

### Objet

Cotisation COS 2024

**Présents** : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE, Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr LAGORCE ; Mr RAINAUD.

- Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE
- Mr CHAZELLE donne pouvoir à Mr RAINAUD
- Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
- Mr JAUFFRET donne pouvoir à Mr DUBOIS

**Secrétaire de séance** : Mr Eric-Olivier LOCHARD

Le Président du S.I.C.T.O.M. Shv rappelle que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre Collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2024 (Adopté en AG du 22 mai 2023 à 14 H).

Le Comité Syndical approuve le montant des cotisations et autorise Le Président du S.I.C.T.O.M. Shv à engager les dépenses correspondantes :

Les montants et taux sont les suivants :

Part patronale : 0,85 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 145 € / agent et 72.50 € pour les mi-temps sur 2 collectivités. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).

Cotisations de retraités : 25 € (pas de part patronale).

**Le Président,  
Edmond LAGORCE**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258718741-20231207-2023\_05\_05-